



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 12 mars 2026 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

---

#### Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
M. Robert Pelletier, conseiller de la Ville de McMasterville  
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park  
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
M. Daniel Picard, maire de la Ville de Beloeil  
Mme Kim Méthot, mairesse de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

#### Sont également invités :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire-trésorier  
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

#### Est absente :

Mme Magalie Taillon, vice-présidente, mairesse de la Ville de McMasterville

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
  - 5.1. Autorisation de signature – Transactions avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
6. Ressources humaines
  - 6.1. Nominations – Pompiers éligibles
  - 6.2. Banque de personnel qualifié – Chef aux opérations
  - 6.3. Nomination – Chef aux opérations
  - 6.4. Retraite
7. Finances
  - 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 6 février au 5 mars 2026
  - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 6 février au 5 mars 2026



## 8. Politiques et règlements

8.1. Adoption de la Politique de prévention de la violence familiale ou conjugale au travail

## 9. Points d'informations

9.1. Rapport du directeur général, secrétaire - trésorier

9.2. Liste des interventions du mois de février 2026

## 10. Correspondance

## 11. Varia

## 12. Période de questions du public

## 13. Clôture de l'assemblée

---

# PROCÈS-VERBAL

## 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

## 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

**CA-2026-03-018**

## 3. Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Kim Méthot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre avec le retrait du point suivant :

- 7.3 Autorisation – Virement budgétaire

ADOPTÉE

**CA-2026-03-019**

## 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 février 2026

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 12 février 2026 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 février 2026 tel que présenté.



ADOPTÉE

## 5. Conseil d'administration

**CA-2026-03-020**

### 5.1 Autorisation de signature – Transactions avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

---

CONSIDÉRANT QUE tous les certificats d'immatriculation ou tout autre document relatif au transfert, à la mise au rancart, au remisage, au changement de catégorie, d'usage ou autres, des véhicules de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doivent être signés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard  
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les postes suivants de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, tout document mentionné plus haut conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, soit :

Directeur général, secrétaire-trésorier  
Chef de division – Ressources matérielles  
Chef de service – Finances et trésorier adjoint

ADOPTÉE

## 6. Ressources humaines

**CA-2026-03-021**

### 6.1 Nominations – Pompiers éligibles

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.06, alinéa c) de la convention collective prévoit que la Régie doit procéder annuellement à un concours afin de constituer une banque de pompiers admissibles à la fonction de lieutenant ;

CONSIDÉRANT QUE le concours annuel a été réalisé conformément aux exigences prévues et que les candidats ont été évalués selon les critères établis pour la fonction ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie dispose désormais d'une banque de pompiers jugés compétents et admissibles à la fonction de lieutenant et que le comité de sélection recommande leurs candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels actuels et la planification de la relève nécessitent la nomination de trois pompiers éligibles à la fonction de lieutenant afin d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner la nomination des pompiers suivants, à la fonction de pompier éligible à la fonction de lieutenant :

- Alexandre Vallée (1080)



- Jason Dugrenier (1097)
- Rick Boucher (1125)

ADOPTÉE

#### CA-2026-03-022

##### 6.2 Banque de personnel qualifié – Chef aux opérations

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit s'assurer de disposer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées pour occuper la fonction de chef aux opérations afin d'assurer la continuité, la sécurité et l'efficacité de ses interventions ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à un processus de dotation visant à identifier les employés démontrant les compétences requises pour exercer la fonction de chef aux opérations ;

CONSIDÉRANT QUE six candidats ont satisfait aux critères établis et se sont qualifiés pour exercer la fonction de chef aux opérations ;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'une banque de personnel qualifié permet de soutenir la planification de la relève, de répondre aux besoins opérationnels variables et d'assurer un encadrement adéquat lors des interventions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard  
APPUYÉ par Kim Méthot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de :

1. Reconnaître les employés suivants comme qualifiés pour exercer la fonction de chef aux opérations :
  - Pompier Denis Slight (1020)
  - Lieutenant Ghislain Hélie (1023)
  - Lieutenant Francis Billette (1037)
  - Lieutenant Jean-Philippe Chaput (1050)
  - Lieutenant Marc La Rocque (1053)
  - Lieutenant Réjean Vachon (1189)
  -
2. Inscrire ces employés à une banque officielle de personnel qualifié, laquelle sera utilisée par la direction pour combler ses besoins opérationnels, les remplacements, la suppléance ou toute autre situation nécessitant un chef aux opérations.

ADOPTÉE

#### CA-2026-03-023

##### 6.3 Nomination – Chef aux opérations

---

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Monsieur Éric Bouchard, chef aux opérations, le 22 février 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste afin d'assurer la continuité des opérations, du leadership et du soutien aux équipes ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Schwartz occupe actuellement un poste à temps complet de chef aux opérations – formation ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Schwartz agit déjà à l'occasion comme chef aux opérations lors de remplacements et qu'il est officiellement qualifié pour exercer cette fonction ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de Monsieur Éric Schwartz au poste de chef aux opérations, en date du 16 juin 2026; comprenant une période d'essai d'une durée de six (6) mois, conformément aux pratiques administratives de la Régie.

ADOPTÉE

**CA-2026-03-024**

**6.4 Retraite**

---

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Bouchard a entrepris sa carrière en sécurité incendie il y a 36 ans au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;

CONSIDÉRANT que lors de la mise en place de la Régie, monsieur Bouchard s'est joint à l'organisation et a poursuivi son engagement professionnel ;

CONSIDÉRANT que monsieur Bouchard a occupé la fonction de chef aux opérations ;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite souligner sa contribution et reconnaître l'ensemble de son parcours professionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil d'administration souligne officiellement le départ à la retraite de Monsieur Éric Bouchard, chef aux opérations, et le remercie chaleureusement pour ses 36 années de service, tant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire qu'au sein de la Régie intermunicipale de sécurité incendie ;

QUE le conseil d'administration invite officiellement Monsieur Éric Bouchard à signer le livre d'or lors d'une séance qui aura lieu plus tard cette année, afin de souligner de façon solennelle sa carrière dans le service de sécurité incendie

ADOPTÉE

**7. Finances**

**CA-2026-03-025**

**7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 6 février au 5 mars 2026**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 6 février au 5 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Kim Méthot



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 6 février au 5 mars 2026, le tout se détaillant comme suit :

<b>DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT</b>	
<b>Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :</b> Chèque no :	
<b>Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration</b> Chèques no : 3706 à 3715	21 272,18 \$
<b>Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphère)</b> Dépôts no : 3716 à 3748	131 715,68 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT</b>	<b>152 987,86 \$</b>

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE

**CA-2026-03-026**

**7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 6 février au 5 mars 2026**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 6 février au 5 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Kim Méthot  
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 6 février au 5 mars 2026, le tout se détaillant comme suit :

<b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	
<b>Paiements directs et prélèvements préautorisés</b> Fournisseurs	435 735,13 \$
<b>Transferts électroniques</b> Paie et autres	313 256,08 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>748 991,21 \$</b>

ADOPTÉE



## 8. Politiques et règlements

CA-2026-03-027

### 8.1 Adoption de la Politique de prévention de la violence familiale ou conjugale au travail

---

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel est inacceptable ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST, article 51, alinéa 16) oblige les employeurs à protéger les travailleurs exposés sur les lieux de travail à de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel ;

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel peut envahir le milieu de travail, et mettre à risque les victimes et leurs collègues et entraîne des pertes sur le plan organisationnel au niveau de la productivité, des coûts plus élevés en matière de santé, un absentéisme et un présentéisme accru et une hausse du taux de roulement du personnel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Kim Méthot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique de prévention de la violence familiale ou conjugale au travail avec les modifications suivantes :

- Au point 5.1, le mot « sensibilisation » est remplacé par « information ».
- Ajout du point 5.7, se lisant comme suit :  
« La Régie s'engage à présenter au conseil d'administration un suivi annuel faisant état des mesures, actions et projets mis en place au cours de l'année. »

ADOPTÉE

## 9. Points d'informations

---

- 9.1 Rapport du directeur général, secrétaire-trésorier
- 9.2 Listes des interventions du mois de février 2026

## 10. Correspondance

---

## 11. Varia

---

## 12. Période de questions du public

---

CA-2026-03-028

### 13. Clôture de l'assemblée


---


IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 45.

ADOPTÉE




  
Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

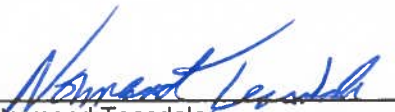
  
Pierre-Damien Arel, MAP  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général, secrétaire-trésorier

### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

  
Pierre-Damien Arel, MAP  
Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
Normand Teasdale  
Président du conseil d'administration